

Évaluation périodique des interventions de la
Fédération des producteurs de volailles
du Québec dans la mise en marché

20 août 2007

Dossier 174-20-01

TABLE DES MATIÈRES

1.	LE MANDAT	3
2.	LA SÉANCE PUBLIQUE	3
3.	LES PARTICIPANTS	4
4.	LA SITUATION DE L'INDUSTRIE	5
4.1	Présentation de la monographie	5
4.1.1	La production	5
4.1.2	Les marchés	6
4.1.3	La transformation	7
4.1.4	La situation financière des entreprises	8
4.2	Les commentaires et les réactions des intervenants	8
5.	L'ÉVALUATION DE LA PERTINENCE ET DES RÉSULTATS DES INTERVENTIONS DE LA FÉDÉRATION DANS LA MISE EN MARCHÉ	8
5.1	La Fédération des producteurs de volailles du Québec	8
5.1.1	Portrait de l'industrie de la volaille de chair au Québec	8
5.1.2	Réalisations des cinq dernières années (2001 à 2005)	9
5.1.3	Performances générales de l'industrie de la volaille	12
5.2	L'Association des abattoirs avicoles du Québec inc.	13
5.3	Lilydale	14
5.4	L'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière du Québec (AQINAC)	14
5.5	Le Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec	15
5.6	Mémoire de l'Association des acheteurs de volailles du Québec inc.	15
6.	L'IDENTIFICATION DES CIBLES STRATÉGIQUES ET DES PRIORITÉS DE L'ADMINISTRATEUR DU PLAN CONJOINT EN VUE D'OPTIMISER LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ	16
6.1	Mise en marché, scène provinciale	16
6.2	Mise en marché, scène nationale	17
7.	L'ANALYSE ET LES COMMENTAIRES DE LA RÉGIE	17
8.	LES RECOMMANDATIONS DE LA RÉGIE	19

1. LE MANDAT

L'article 62 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (L.R.Q., c. M-35.1) (la Loi) prévoit que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec doit procéder périodiquement à une évaluation des interventions des offices dans la mise en marché. Cet article se lit comme suit :

62. À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du plan et des règlements concernés.

C'est en regard de cette obligation que la Régie a procédé à l'évaluation des interventions de la Fédération des producteurs de volailles du Québec (la Fédération) dans la mise en marché en vertu du plan conjoint qu'elle administre. Il s'agissait du troisième exercice d'évaluation périodique, le dernier ayant eu lieu le 5 juillet 2001.

2. LA SÉANCE PUBLIQUE

La Fédération et les intervenants de l'industrie ont été invités par la Régie à participer à la tenue d'une séance publique, le 22 juin 2006, à l'Île Charron, Longueuil, afin de procéder à l'évaluation des interventions de la Fédération dans la mise en marché. La Régie a fait publier préalablement un avis de séance publique dans le journal « La Terre de chez nous ».

Le président de la séance rappelle aux intervenants que cette évaluation périodique vise trois objectifs, soit de recevoir le rapport de la Fédération, d'entendre les réactions, les commentaires et les attentes des intervenants de l'industrie relatifs à l'administration du plan conjoint et d'identifier les cibles stratégiques et les priorités pour les prochaines années en vue d'optimiser la mise en marché des produits visés.

Afin de tenir compte du contexte global et dynamique de l'industrie et des marchés, la Régie a invité la Direction des politiques commerciales et intergouvernementales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) à préparer une monographie de l'industrie du poulet et du dindon. Ce document a été transmis préalablement aux participants. Une présentation de celle-ci a été faite lors de la séance publique.

La Fédération a soumis à la Régie son évaluation de la pertinence et des résultats de ses interventions dans la mise en marché. Les porte-parole de l'Association des abattoirs avicoles du Québec, l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière, Lilydale, le Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation et l'Association des acheteurs de volailles du Québec inc. ont également fait des présentations.

La Fédération a ensuite identifié et expliqué les cibles stratégiques et les priorités pour les prochaines années en vue d'optimiser la mise en marché des produits visés. Les intervenants ont été invités à présenter leurs commentaires et observations.

Le présent document résume les éléments du rapport de la Fédération. Il fait état des principales observations entendues par la Régie lors de la séance publique. En conclusion, la Régie présente son analyse de la situation ainsi que des recommandations susceptibles de rendre plus pertinentes les interventions de la Fédération pour une mise en marché efficace et ordonnée de la volaille et du dindon.

3. LES PARTICIPANTS

La Régie était représentée par :

Monsieur Jean-Claude Blanchette, président de la séance
Madame Lise Bergeron, vice-présidente
Monsieur Claude Lambert, régisseur
Madame Évelyne Martel, conseillère économique.

Les personnes et organismes ayant répondu à l'invitation de la Régie sont :

❖ **La Fédération des producteurs de volailles du Québec**

Monsieur Yves Baril, président
Monsieur Martin Dufresne, vice-président
Monsieur Pierre Fréchette, directeur général
Monsieur Jean-François Forest, économiste
Monsieur Christian Dautt, directeur marketing

❖ **Association des abattoirs avicoles du Québec**

Monsieur Jacques Boulanger, vice-président
Monsieur Daniel Dufour, secrétaire général

❖ **Association des acheteurs de volailles du Québec inc.**

Monsieur André Desroches, président
M^e Jean-Claude Beauchamp, procureur
Monsieur Dominique Martel, vice-président
Madame Thérèse D'Amours, trésorière

❖ **Association des couvoiriers du Québec**

Monsieur Yvan Lacroix, secrétaire général

❖ **Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière du Québec (AQINAC)**

Monsieur Yvan Lacroix, président-directeur général
Monsieur Patrice Gagnon, président comité Volaille

❖ **Association des détaillants en alimentation (ADA)**

Monsieur Pierre-Alexandre Blouin, directeur des affaires publiques

❖ **Ferme des Voltigeurs inc.**

Monsieur Dominique Martel, vice-président

❖ **Lilydale**

Monsieur Majella Morin, directeur

❖ **Les Restaurants PFK**

Madame Annik Labrosse, directrice marketing

❖ **Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec**

Monsieur Gyslain Loyer, président
Monsieur Mario Phaneuf, 1^{er} vice-président
Madame Martine Laporte, 2^e vice-présidente
Monsieur Pierre Belleau, secrétaire

❖ **Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec**

Monsieur Denis Desrosiers, directeur adjoint
Monsieur Michel Bergevin, économiste
Madame Lucille Giguère, conseillère à l'inspection des aliments
Monsieur Jean-Marie Labrecque, agent de développement

❖ **UPA**

Madame Judith Lupien, agente de commercialisation.

4. LA SITUATION DE L'INDUSTRIE

À la demande du président de la rencontre, les représentants du MAPAQ sont invités à présenter la monographie du secteur de la volaille. Au cours de la présentation, les participants peuvent commenter et questionner les tableaux présentés.

4.1 Présentation de la monographie

4.1.1 La production

A. Les contingents de production

Entre 2000 et 2005, l'allocation annuelle de poulet de toutes les provinces a augmenté étant donné la croissance du marché canadien. L'augmentation pour le Québec, soit 8,6 %, a été toutefois inférieure à celle de l'Ontario (13 %), des Prairies (15 %) et de la Colombie-Britannique (25%). La part de l'allocation québécoise au Canada a ainsi chuté de 28,7 % à 27,4 %. L'allocation pour le Québec en 2005 était de 268,9 millions de kg.

Pour la même période, l'allocation annuelle de production de dindon des provinces a peu varié d'une année à l'autre, reflet du marché canadien du dindon. L'allocation annuelle du Québec a été d'environ 30 millions de kg et représente 22,9 % de l'allocation canadienne.

B. La production

Entre 2000 et 2005, la production de poulet au Québec a augmenté de 8 % passant de 246 à 265 millions de kg, comparativement à 11 % au Canada.

Pour la même période, la production de dindon au Québec est demeurée relativement stable. Elle était de 31,5 millions de kg en 2005. L'importance de cette production par rapport à celle du Canada a toutefois diminué, passant de 22,3 %, en 2000, comparativement à 20,3 % en 2005.

C. Les prix aux producteurs

De 2000 à 2005, les prix aux producteurs de poulets du Québec ont été identiques aux prix des producteurs de l'Ontario pour la catégorie de référence (échelle de poids se situant entre 2,11 kg et 2,35 kg vivant). Les prix ont varié entre 1,13 \$/kg et 1,20 \$/kg. Ces fluctuations sont attribuables principalement à la variation du prix des céréales. Les prix des poulets de plus de 2,3 kg au Québec ont été en moyenne légèrement plus élevés qu'en Ontario.

Dans la catégorie du dindon à griller, les prix aux producteurs québécois sont demeurés inférieurs à ceux de l'Ontario. Ils ont fluctué de 1,41 \$/kg à 1,56 \$/kg (catégorie de 5,4 kg et moins) et de 1,39 \$/kg à 1,47 \$/kg (catégorie de 5,4 à 9 kg). Dans la catégorie de moins de 5,4 kg, le prix au Québec était nettement inférieur (- 8 cents à - 9 cents) à celui de l'Ontario en 2000 et 2001. Cet écart a été réduit à 3 cents à partir de 2002. Dans la catégorie de poids entre 5,4 et 9 kg, les prix au Québec sont restés inférieurs de 6 cents à ceux de l'Ontario.

Dans le dindon lourd, les prix payés aux producteurs québécois ont été plus élevés. Les prix québécois sont d'environ 2 cents supérieurs à ceux des producteurs ontariens. Ils ont varié de 1,52 \$/kg à 1,60 \$/kg.

D. Les recettes monétaires

Les recettes monétaires des producteurs de poulets du Québec ont augmenté de 11 % entre 2000 et 2005, passant de 384 à 427 millions de dollars. Au Canada, les recettes monétaires ont augmenté de 18 % durant cette période.

Entre 2000 et 2005, les recettes monétaires des producteurs de dindons du Québec ont enregistré une baisse de 7 % pour s'élever à 55 millions de dollars en 2005. Cette baisse s'explique par un recul de la production de 7 % alors que le prix moyen est demeuré stable.

4.1.2 **Les marchés**

A. Le marché intérieur

La consommation apparente de volailles au Canada a augmenté de 2 kg par personne entre 2000 et 2005, passant de 33 kg à 35 kg, une croissance de 6 %. La consommation apparente de volailles au Québec s'est accrue de 8 % durant cette période, passant de 240 000 tonnes à 260 000 tonnes. Le poulet représente 90 % de cette consommation.

Aux États-Unis, la consommation de volailles par personne est de 52,80 kg en 2005 comparativement à 48,75 kg en 2000.

La consommation de poulet au Canada a peu varié au cours des cinq dernières années. Elle se situe à 30,7 kg en 2005 comparativement à 29,11 kg en 2000. Au Québec, elle se situe à 30,81 kg en 2005 et 29,15 kg en 2000.

L'estimation de la consommation totale de poulet au Québec serait d'environ 233 millions de kg en 2005, une hausse de 9 % par rapport à 2000.

La consommation de dindon au Canada est demeurée stable depuis 5 ans. Elle est de 4,26 kg en 2005. Au Québec, elle est moins élevée à 3,07 kg. La consommation totale est estimée à 23 millions de kg annuellement.

De 2000 à 2005, l'indice des prix à la consommation du poulet a augmenté moins rapidement (13 %) que celui de l'ensemble des aliments (16 %), du bœuf (35 %) et du porc (18 %).

B. Le marché extérieur

L'interprovincial

Le commerce interprovincial de poulet vivant au Québec se fait surtout avec l'Ontario. De 2000 à 2005, les ventes de poulets des producteurs du Québec à des abattoirs ontariens ont fluctué de 11 à 17 millions de kg (poids éviscéré) et représentent environ 6 % de la production québécoise.

Le commerce entre les deux provinces a presque atteint l'équilibre en 2005.

Quant au commerce interprovincial du dindon, les ventes interprovinciales du Québec sont peu importantes (200 000 kg) et elles sont dirigées en Ontario.

Le commerce international

La valeur des exportations canadiennes de volailles a plus que doublé en 5 ans, passant de 100 millions de dollars en 2000 à 214 millions de dollars en 2005. Les États-Unis sont la principale destination pour les produits avicoles canadiens, soit plus de 60 % de la valeur des expéditions de poulet et près de 50 % pour le dindon.

Le solde commercial de la viande de volaille est négatif et se situe autour de 200 millions de dollars par année.

La valeur des exportations internationales de viande de volaille du Québec a triplé en cinq ans, passant de 30 millions de dollars en 2000 à 104 millions de dollars en 2005. La volaille québécoise est exportée dans plus de 60 pays. Quant aux importations, la valeur se situait à 50 millions de dollars en 2005.

C. La distribution

Selon les données de l'Association canadienne des surtransformateurs de volailles, 62 % du volume de vente de poulet au Canada (soit 145 000 tonnes) est réalisé dans les magasins de détail et 38 % dans le réseau hôtellerie-restauration-institution (HRI) (soit 88 000 tonnes). Pour le dindon, 54 à 60 % des ventes (soit 13 000 tonnes) sont réalisées au détail contre 40 à 46 % dans le réseau HRI.

4.1.3 La transformation

A. La structure de l'industrie

Au Québec, 48 entreprises faisaient de l'abattage de volailles en 2005. Quatre des plus importantes entreprises abattent actuellement 90 % des poulets du Québec.

Le volume des abattages de poulets et de dindons a augmenté de 2000 à 2005. Il est passé de 272 000 tonnes (poids éviscéré) à 299 000 tonnes, une croissance de 10 %.

Durant la période étudiée, la part du Québec dans le volume de poulets abattus au Canada est demeurée stable à environ 27 %. Pour le dindon, la part du volume de dindons canadiens abattus par le Québec a diminué de 24,6 % à 22,4 %.

Olymel est le plus important surtransformateur de volailles au Québec. Cette entreprise opère cette activité dans deux usines, une située à Sainte-Rosalie en Montérégie et une autre à Brampton en Ontario.

Au Québec, plusieurs entreprises de taille variable effectuent de la surtransformation. À titre d'exemple, on mentionne Exceldor, Maxi Canada inc., les Aliments Wong Wing inc., le Groupe Desco et autres.

B. Importance économique de l'industrie

Les données de Statistique Canada sur l'industrie manufacturière de la viande de volaille au Québec indiquent un total de 38 établissements de transformation et de surtransformation en 2003 comparativement à 52 en 2000.

La valeur des livraisons manufacturières des entreprises québécoises a augmenté de 16 % entre 2000 et 2004, passant de 900,6 millions de dollars à environ 1 milliard de dollars. Toutefois, les données statistiques sur la valeur ajoutée montrent une diminution de 13 millions de dollars, soit de 336 millions de dollars à 323 millions de dollars.

En Ontario, on compte une soixantaine d'établissements générant des livraisons manufacturières d'environ 2,2 milliards de dollars en 2004, une croissance de 40 % comparativement à 2000. On note également une hausse au niveau de la valeur estimée de la valeur ajoutée, soit 35 % (505,5 millions de dollars en 2000 à 682 millions de dollars en 2004).

C. La productivité

Certains ratios permettent d'évaluer la productivité de l'industrie de la transformation du Québec. Le rendement moyen économique de l'industrie du Québec a été relativement plus faible qu'en Ontario.

Au cours de la période 2000-2004, l'industrie ontarienne a généré, pour chaque kilogramme de volaille abattue, une valeur ajoutée de 1,41 \$/kg et une valeur des livraisons de 4,80 \$/kg comparativement à 1,05 \$ et 3,40 \$ au Québec.

La performance supérieure de l'industrie manufacturière ontarienne s'expliquerait par le fait que celle-ci fabrique davantage de produits à plus forte valeur ajoutée qu'au Québec.

4.1.4 La situation financière des entreprises

La valeur de l'actif agricole par ferme québécoise de poulets et de dindons a augmenté de 60 % pour la période de 1999 à 2003, passant de 1,7 M\$ à 2,8 M\$. Le passif agricole a augmenté de 73 % passant de 284 000 \$ à 492 000 \$. Le taux d'endettement a légèrement augmenté de 16 % à 18 % durant cette période.

De 1999 à 2003, l'augmentation de l'actif total des fermes d'élevage de poulets et de dindons au Canada provient en bonne partie de la hausse de la valeur du quota. La valeur du quota par ferme a augmenté de 91 % au Québec, comparativement à 82 % au Canada et à 42 % en Ontario.

Plus précisément, au Québec, on estime la valeur marchande totale des quotas à 1,8 milliard de dollars dans le secteur du poulet et à 250 millions de dollars dans le secteur du dindon. Les préoccupations sont à l'effet que cette valeur élevée du quota cause des difficultés d'établissement pour les nouveaux producteurs et d'expansion pour les entreprises.

Au niveau de la rentabilité, le revenu net comptant annuel des fermes du Québec a varié de 100 000 \$ en 1999 à 90 217 \$ en 2003, une baisse de 10 %. En Ontario, le revenu net est passé de 132 000 \$ à 67 000 \$, pour cette même période, une baisse de près de 50 % et, au Canada, une baisse de 43,2 %.

4.2 Les commentaires et les réactions des intervenants

Le directeur général de la Fédération s'inquiète de l'augmentation importante des volumes d'importation de la viande de volaille pour réexportation. Il n'est pas rassuré que ce volume ne soit pas réintroduit dans le système intérieur. Selon lui, il serait utile d'avoir des précisions concernant la composition des inventaires. Plusieurs scénarios sont possibles pour déjouer le système.

Au niveau de la productivité de l'industrie ontarienne de la transformation, il observe qu'Olymel a une usine en Ontario et que celle-ci contribue à la performance de l'Ontario. Quant aux allocations de contingents, le président de la Fédération indique que les volumes pour le programme d'expansion des marchés est inclus. Selon la Fédération, mis à part ces chiffres, le Québec maintient ses parts de marché.

5. L'ÉVALUATION DE LA PERTINENCE ET DES RÉSULTATS DES INTERVENTIONS DE LA FÉDÉRATION DANS LA MISE EN MARCHÉ

5.1 La Fédération des producteurs de volailles du Québec

5.1.1 Portrait de l'industrie de la volaille de chair au Québec

A. Le plan conjoint et l'historique

La Fédération précise d'abord que le plan conjoint est en vigueur depuis le 2 janvier 1971. Elle participe aux offices nationaux de production, gère les approvisionnements par le biais de quotas aux producteurs et elle négocie les prix avec les acheteurs. À cela s'ajoutent les activités de promotion, de formation, de communication, d'appui à la recherche et d'implantation et de gestion de programmes tels que le *Programme d'assurance salubrité des aliments à la ferme* (PASAF), l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (ÉQCMA) et bientôt le *Programme de bien-être des animaux*.

B. Établissement des volumes de production

Selon la Fédération, grâce à la gestion de l'offre, les revenus des producteurs de volailles n'incluent aucune forme de subvention provenant des gouvernements. Ceux-ci proviennent du marché, dont l'équilibre est établi et maintenu par le niveau des allocations provinciales, à chaque période.

Au niveau de l'entente nationale pour le secteur du poulet, il y a eu tentative pour amender l'Entente opérationnelle sur l'allocation afin, entre autres, d'ajuster les taux de croissances régionaux et provinciaux en raison des besoins du marché. Une seule province, soit Terre-Neuve, n'a pas encore endossé ces modifications.

Les Producteurs de poulets du Canada (PPC) ont créé un groupe de travail technique bipartite (PPC, CCTOV) sur l'allocation à la demande du Conseil national des produits agricoles. Le groupe a pour mandat de cerner et d'analyser un ensemble d'indicateurs économiques qui serviront au processus d'établissement et d'ajustement des allocations. Les recommandations sont attendues pour décembre 2006.

C. Répartition régionale de la production de volailles au Québec

Le Québec compte 740 titulaires de quota de production de poulet, 139 titulaires de quota de dindon et 78 titulaires pour les deux productions. Les productions de poulet et de dindon se trouvent principalement dans les régions de Saint-Hyacinthe, Lanaudière, Centre-du-Québec et Québec qui comptent pour plus de 75 % de la production québécoise.

D. Les prix aux transformateurs de poulet

À la suite d'une entente avec le Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles, les PPC publie depuis 2005 une série de prix de gros canadiens. Cette série est composée de cinq indices : l'indice composite du marché, l'indice poulet entier, des poitrines, des ailes et l'indice cuisses.

Selon les chiffres obtenus en matière de corrélation, le prix de gros américain influencerait passablement l'évolution du prix de gros canadien. Les importations ont, selon la Fédération, un impact important sur le prix aux transformateurs même si elles sont limitées à 7,5 % de la production totale canadienne.

5.1.2 Réalisations des cinq dernières années (2001 à 2005)

A. Les règlements sur les quotas

Selon la Fédération, les principales modifications réglementaires ont permis, entre autres, d'ajouter de la flexibilité au système et d'assurer que l'allocation de la province soit produite. Des règles permettant le transfert de contingents non produits entre les groupes de producteurs ont été ajoutées.

La section des règlements traitant des règles de mise en marché aux acheteurs a été harmonisée à la sentence arbitrale tenant lieu de *Convention de mise en marché du poulet*. Les articles visant à maintenir le quota aux mains des producteurs exploitants ont été resserrés.

B. Conventions de mise en marché

La Fédération a dû négocier et intervenir afin de renouveler la Convention de mise en marché du poulet. Finalement une sentence arbitrale de la Régie lie les deux associations d'acheteurs et la Fédération jusqu'au 31 décembre 2007.

La Convention de mise en marché du dindon a été reconduite automatiquement au cours des cinq dernières années.

C. Environnement

En juin 2002, le ministère de l'Environnement du Québec publiait le *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) en remplacement du *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole* (RRPOA) afin d'encadrer les productions agricoles en matière de respect des normes environnementales.

La Fédération a poursuivi son travail déjà amorcé sur l'élaboration de guides de bonnes pratiques agroenvironnementales pour l'entreposage des fumiers au champ afin de faire reconnaître ces pratiques en conformité avec la réglementation. La Fédération, avec le soutien de l'UPA, du MAPAQ et d'autres productions animales, a obtenu l'aval du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

La Fédération a également participé à la consultation du Gouvernement du Québec sur le projet de politique sur le développement durable en avril 2005.

D. Le PASAF

Les PPC a élaboré un *Plan d'assurance de la salubrité des aliments à la ferme* (PASAF). Ce programme vise à garantir l'application uniforme de normes de salubrité et de biosécurité à la ferme.

Au Québec, la formation des producteurs a débuté en 2003 et la préaudition et l'audition des entreprises ont commencé en 2005. Le plan d'implantation de la Fédération prévoit que la majorité des entreprises produisant des poulets seront auditées et certifiées au milieu de 2007.

Un programme similaire est développé pour le secteur du dindon. L'Office canadien de commercialisation du dindon attend que l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) complète la revue technique du programme.

E. Valeur des quotas

Un comité élargi a reçu du conseil d'administration de la Fédération un mandat d'évaluer les différentes options concernant la valeur des quotas. La Fédération voudrait mettre de l'avant des règles plus transparentes lors de transactions de quotas et contraindre la volatilité de sa valeur.

F. Aide à la relève

Depuis 1989, la Fédération offre un Programme d'aide à la relève avicole dans la production de poulet. Cette réserve de quota est alimentée par 5 % de la croissance moyenne des cinq dernières années des allocations de production de poulet du Québec. Depuis 2001, 59 candidats se sont qualifiés pour le maximum alloué par le programme et 10 884 m² de quota ont été distribués gratuitement par la Fédération.

G. Système d'allocation nationale dans le dindon

Au cours des cinq dernières années, la Fédération a consacré beaucoup de temps à la mise en place d'un nouveau système d'allocation dans le dindon. Les signataires de la Colombie-Britannique ont contesté la politique d'allocation de l'Office national. Cette province revendiquait des volumes supplémentaires d'allocation, considérant ses besoins accrus sur le marché provincial. Une entente est finalement intervenue pour la période de contrôle 2006-2007.

Au plan de la structure, il a été convenu de distinguer le marché des oiseaux entiers de celui de la surtransformation afin de mieux répondre aux besoins diversifiés du marché et aux demandes des consommateurs canadiens.

Recherche

La Fédération est toujours associée aux travaux de la Chaire en recherche avicole et elle a poursuivi son implication financière à travers le Centre de recherche pour la volaille. Elle a ainsi contribué au financement de la construction d'infrastructures pour le Centre de recherche. De 2001 à 2005, la Fédération a investi 390 058 \$ pour différents projets de recherche.

H. Plan d'urgence et l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (ÉQCMA)

À la suite de la crise de santé animale qui a touché l'industrie avicole de la Colombie-Britannique en 2004, la Fédération a réagi. Elle a tout d'abord élaboré un plan d'intervention en situation d'urgence spécifique à son fonctionnement et ses activités. Puis, la Fédération a joué un rôle central dans la création de l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (ÉQCMA). Les objectifs de ce plan sont de minimiser les risques de propagation de maladies aviaires dans le cheptel québécois et d'optimiser l'efficacité des actions dans l'éventualité d'une crise de santé animale au Québec.

I. Communications

Compte tenu de la diversité et de la complexité des enjeux, la Fédération a intensifié ses communications auprès des éleveurs de poulets et de dindons mais également auprès d'un plus grand nombre d'intervenants de la filière avicole québécoise et canadienne.

Elle a augmenté les parutions de son bulletin *Le Provoqué* et fait appel à des organisations comme la *Coalition GO5* (pour le maintien de la gestion de l'offre dans le cadre des négociations à l'OMC) et l'ÉQCMA pour diffuser des messages sur des enjeux d'importance. La Fédération s'est également dotée d'une politique de commandites permettant de mettre en valeur les productions.

En situation d'urgence, un bulletin d'information spécial peut désormais être distribué en quelques heures aux 800 producteurs. La Fédération a procédé à la révision de son site Internet. Enfin, elle entretient des relations étroites avec les médias et les instances des divers paliers de gouvernements.

J. Formation

La Fédération a mis en place pour ses 75 administrateurs en région un programme de formation de relations avec les médias spécifique.

Un programme similaire a été développé pour une quarantaine de producteurs ambassadeurs désignés comme porte-parole auprès des médias en prévision de crise médiatique.

K. Négociations au niveau de l'Organisation mondiale du commerce

La Fédération a joué un rôle actif au sein de la *Coalition GO5*. Celle-ci regroupe des organismes et personnes qui supportent les principes et le maintien de la gestion de l'offre.

Le GO5 a été particulièrement actif aux niveaux provincial, national et international. Les activités de communication et de représentation visent à informer les producteurs et intervenants de l'industrie et à promouvoir la gestion de l'offre auprès des décideurs canadiens et québécois afin que les représentants canadiens défendent et préservent notre modèle agricole. La Fédération a participé à plusieurs rencontres de l'OMC.

Le GO5 Québec coordonne également ses activités avec le SM5 qui regroupe les offices de commercialisation des productions sous gestion de l'offre au niveau national. Par le biais de l'UPA Développement International (UPADI), le GO5 a fait connaître les principes de la gestion de l'offre aux pays africains.

L. Marketing

En 2003, les équipes de promotion du poulet et du dindon ont été fusionnées.

Selon la Fédération, le Marketing poulet a comme objectifs premiers de maintenir la croissance de la consommation de poulet au Québec et favoriser l'achat de marques québécoises. Aussi la Fédération a-t-elle travaillé de façon étroite avec les transformateurs, les grandes chaînes de restauration et les détaillants afin de valoriser le poulet du Québec. Le Marketing a réalisé des activités de publicité, de promotion, de formation, de relations publiques et de commandites en plus d'opérer un site Internet. Depuis 2000, 6 272 163 \$ ont été investis en marketing.

Le Conseil du poulet du Québec a été formé en 2004, à l'initiative de la Fédération, afin de travailler à l'amélioration constante de la qualité du poulet. Les membres du Conseil sont Olymel, la Fédération, les Rôtisseries St-Hubert, Exceldor, Poulet Frit Kentucky Québec et les restaurants Scores.

Le Marketing dindon a comme objectif premier d'accélérer la croissance de la consommation du dindon au Québec. La Fédération a créé, en 2003, un Fonds de commercialisation avec les transformateurs québécois, Exceldor et Olymel/Flamingo. Elle a maintenu un programme de promotion générique important et des programmes pour le secteur HRI. 5 957 931 \$ ont été ainsi investis depuis 2000.

Selon la Fédération, l'entente de trois ans avec les industriels a permis de stimuler le développement et le lancement de nouveaux produits, augmenter la consommation per capita en 2005 de plus de 10 %, améliorer la place occupée par le dindon dans le marché et accroître les ventes au détail et la présence de découpes en magasins.

5.1.3 Performances générales de l'industrie de la volaille

La Fédération a mandaté le Groupe Agéco afin qu'il réalise une analyse comparée de la performance des systèmes de régulation du secteur avicole au Canada, aux États-Unis, en France et en Australie. Selon l'étude, la performance de l'industrie de la volaille canadienne se compare avantageusement à celle des pays couverts par l'étude.

Les constats suivants ressortent de cette étude :

- Dans tous les pays, les prix réels à la production n'ont cessé de décroître de 1981 à 2003.
- Les volumes de production de l'Australie, du Canada et des États-Unis ont plus que doublé. Toutefois la France vit une décroissance depuis 1997.
- Les achats de poulet n'ont cessé de croître depuis 1960.
- Les prix à la consommation ont baissé partout mais à des rythmes différents, moins prononcés au Canada et aux États-Unis où le poulet constitue une des principales viandes consommées (42% au Canada et aux États-Unis, 30% en Australie et 15% en France).

En conclusion, les auteurs de l'étude notent que, malgré l'unicité du modèle canadien, l'industrie du poulet, qu'elle soit d'Australie, du Canada, des États-Unis ou de la France, présente des traits communs. Cette industrie est performante, hautement industrialisée. Elle a su s'adapter aux changements dans les habitudes de consommation. L'industrie canadienne se compare avantageusement quant à l'évolution des prix à la production, des volumes de production, de la consommation par habitant et des prix à la consommation.

Toutefois, les prix au détail du poulet entier aux États-Unis sont inférieurs à ceux au Canada. Il existe toujours un écart structurel entre les deux filières. Cela tend à expliquer la fragilité des industries avicoles québécoises et canadiennes face aux géants mondiaux tels les États-Unis et le Brésil.

5.2 L'Association des abattoirs avicoles du Québec inc.

L'Association des abattoirs avicoles du Québec inc. évalue la position concurrentielle de l'industrie avicole québécoise à risque étant donné trois aspects d'importance soit l'OMC, les coûts de production et la grippe aviaire.

Selon l'Association, la gestion de l'offre existant au Canada est particulièrement à risque dans le cadre des négociations à l'OMC. Une baisse des tarifs douaniers aurait un impact immédiat pour la protection des produits de volaille du Canada.

Toujours selon celle-ci, bien que les autorités gouvernementales canadiennes se soient engagées à préserver la gestion de l'offre, les négociateurs canadiens sembleraient plus ouverts à discuter d'une accessibilité plus grande aux marchés s'il y avait un plus grand accès à nos marchés; le Canada devrait s'assurer d'avoir un bon contrôle sur la qualité des produits entrant au pays. Selon le prix payé, cette possibilité demeure une menace importante pour la production canadienne et québécoise de poulet.

La position de l'industrie avicole québécoise est, selon elle, affectée par des coûts de production élevés et un manque de main-d'œuvre. Au Brésil et aux États-Unis, les entreprises de transformation contrôlent l'ensemble du processus de production, du poussin à l'abattage. Au Québec, les étapes de production sont contrôlées par des intervenants différents : couvoiriers, meuniers, producteurs et abattoirs. Les résultats sont des prix des produits finis plus hauts ce qui affecte la position concurrentielle de notre industrie face aux produits étrangers.

Le manque de main-d'œuvre au sein des abattoirs devient un enjeu de taille. Ce problème est plus évident en région. De plus, les immigrants favorisent plus l'Ontario que le Québec. Le Québec ne peut, pour l'instant, engager des travailleurs étrangers dans les usines.

Selon l'Association, le spectre de la grippe aviaire plane toujours. Elle salue l'initiative du MAPAQ d'exiger le confinement des volailles de tout acabit dans des bâtisses fermées et elle déplore l'assouplissement récent des règles de confinement.

Elle considère que les producteurs du Québec ont pris du retard concernant la mise en place d'un programme de biosécurité à la ferme par rapport aux autres provinces canadiennes. Ceci constitue un risque important pour l'industrie avicole québécoise.

Comme menace importante de l'industrie en regard d'une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé pour répondre aux besoins du marché, l'Association mentionne le niveau dangereusement élevé des inventaires. Selon elle, le système actuel d'allocation ne fonctionne pas. Les transformateurs doivent assumer les excédents de volume créés par la surproduction des producteurs ; ils subissent des pertes importantes de façon cyclique. Les PPC ne tiennent pas compte des recommandations des transformateurs ce qui contribue à l'augmentation des inventaires.

La seconde menace concerne le commerce interprovincial. Au cours de périodes A 62 à A 70, 3,6 millions de kg de poulets vivants ont traversé la frontière provinciale pour être abattus en Ontario. Les primes demeurent un fléau pour l'industrie, affirme l'Association.

Les conséquences du commerce interprovincial sont graves pour les abattoirs du Québec. Il en résulte une perte de productivité et des pertes d'emplois. Les abattoirs paieront les poulets plus cher en plus d'assumer des coûts de transport plus élevés. Le transport d'oiseaux du Québec vers l'Ontario et de l'Ontario vers le Québec accroît les risques de propagation virale d'une province à l'autre. De plus, compte tenu que le bien-être des animaux constitue une préoccupation importante pour l'industrie et la population, il est illogique de faire parcourir aux volailles de grandes distances. Enfin, le commerce interprovincial accru du Québec vers l'Ontario donne des arguments de plus aux provinces de l'ouest pour tenter d'obtenir ces volumes dans leur province plutôt qu'au Québec.

Dans le secteur du dindon, l'industrie nage dans l'incertitude. L'Association croit que le nouveau système d'allocation proposé sera difficile à gérer puisqu'il est le résultat d'un compromis en faveur de certaines provinces qui voulaient produire davantage.

Concernant le plan et les règlements actuels, l'Association observe qu'au cours des années d'application de la Convention, ses membres ont connu une décroissance de leurs parts de marché. Ceci serait attribuable à trois facteurs. Tout d'abord, les producteurs titulaires de VAG font de plus en plus de demandes pour augmenter leur volume d'approvisionnement garanti jusqu'à concurrence du volume de leur quota de production. De plus, les demandes d'approvisionnement exceptionnel retranchent systématiquement 679 000 kg de poulet vif des allocations disponibles à tous au Québec. Enfin, les abattoirs ayant moins de 0,75 % de la production du Québec peuvent faire une demande à cet égard dès qu'il y a croissance. Ceci enlève toute possibilité aux grands abattoirs d'avoir accès à de la volaille supplémentaire.

Le commerce interprovincial permet aux abattoirs des autres provinces d'accéder à la volaille du Québec sans être soumis à la Convention de mise en marché du Québec.

En terme de concertation, l'Association croit que pour certains domaines il y aurait place à l'amélioration. Par exemple, la promotion générique présente de l'intérêt pour les partenaires de l'industrie. Selon elle, les producteurs devraient faire preuve de souplesse afin de produire certains types de volailles requis par les marchés. Elle note que l'industrie n'a toujours pas mis en place de système de paiement sur la qualité.

En conclusion, plus d'efforts pourraient être consentis pour développer de nouveaux produits et de nouveaux marchés dans le but de faire face à la concurrence internationale.

5.3 Lilydale

Le directeur des alliances stratégiques de Lilydale présente le mémoire. Selon l'entreprise, il faut que l'industrie regarde au-delà de la frontière canadienne et garde un œil averti sur les nouvelles technologies et les tendances des consommateurs des marchés internationaux.

Le rapport déposé commente les diverses techniques utilisées pour l'approvisionnement des usines au Canada et favorise des ententes ouvertes entre producteurs et transformateurs. L'entreprise croit qu'il faut permettre l'innovation et le développement du marché. Il faut également permettre aux transformateurs de faire croître leur entreprise selon leurs besoins (croissance différentielle) et leur donner la flexibilité de ralentir la production lorsque nécessaire.

De plus, selon elle, les nouveaux arrivants devraient pouvoir concurrencer sur un pied d'égalité avec les autres entreprises établies en ayant libre accès aux produits bruts. La consolidation devrait permettre de réduire le coût général des poulets. Les décisions prises devraient permettre des gains d'efficacité dans la chaîne. Enfin, il faut réduire les pressions interprovinciales exercées sur le déplacement des produits vivants.

5.4 L'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière du Québec (AQINAC)

Le représentant de l'AQINAC indique l'importance pour les intervenants de l'industrie de travailler ensemble. L'Association recommande de mettre en place un plan d'actions stratégiques tenant compte des volets salubrité des aliments, HACCP, PASAF, traçabilité, environnement, antibiorésistance, demandes du consommateur, santé animale, développement du marché, concurrence et communication.

L'Association demande que la concertation et la collaboration observées pour développer des produits en alimentation animale continuent. Elle croit qu'il faut demeurer vigilant face aux demandes du consommateur et être prêt à lui répondre.

Concernant le programme PASAF, selon l'Association, l'échantillon de moulée doit être pris à la ferme et non à la meunerie avant de partir. Elle se demande pourquoi les personnes qui fabriquent leur moulée à la ferme n'ont rien à fournir comme document.

L'Association appuie les démarches de la Fédération pour le dossier GO5. Elle se demande toutefois si la Fédération a prévu un plan B dans les cas où les quotas et les tarifs seraient modifiés.

L'Association exprime son inquiétude quant à la possibilité que l'abattoir Exceldor se déplace vers l'ouest du Québec. Elle se soucie de l'impact sur le développement régional de l'Est du Québec et du problème de biosécurité en cas de maladie aviaire.

5.5 Le Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec

Les remarques présentées se limitent à la production et à la mise en marché du poulet. Le Syndicat souligne trois aspects positifs de la monographie concernant l'industrie du poulet soit l'augmentation de la consommation per capita, l'augmentation de la production et l'augmentation de la proportion des abattages réalisés au Québec.

Il indique deux préoccupations soit la diminution de la part du marché canadien détenue par le Québec et le fait que la croissance observée soit fortement liée aux exportations. Le Syndicat y perçoit un niveau de risque relativement élevé en raison de la volatilité potentielle de ces marchés.

De nouvelles responsabilités incombent à la Fédération. Ainsi, il note l'implication de la Fédération dans le suivi des négociations de l'OMC au sein du regroupement des productions sous gestion de l'offre, le GO5, et son leadership dans la création de l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles.

Selon le Syndicat, l'érosion des parts de marché du Québec dans l'ensemble canadien devrait être un élément central pour lequel la Fédération devrait porter une attention particulière.

Le Syndicat encourage la Fédération à poursuivre ses efforts de collaboration avec les partenaires de l'industrie; il l'invite à partager ses problématiques et analyses sur une base plus formelle et régulière avec les autres partenaires de l'industrie.

5.6 Mémoire de l'Association des acheteurs de volailles du Québec inc.

L'Association des acheteurs de volailles du Québec inc. représente huit abattoirs dont quatre sous inspection fédérale, un abattoir sous inspection provinciale, trois abattoirs de type « B » et quinze acheteurs de poulets n'opérant pas d'abattoir.

Selon l'Association, la Fédération collabore étroitement avec les deux associations d'acheteurs dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de mise en marché du poulet et dans le cadre des différents comités prévus à la Convention.

L'Association souhaite que la Fédération maintienne une politique de transparence et d'impartialité dans ses relations avec les deux associations d'acheteurs. Elle souhaite également que la Fédération améliore ses relations avec les différents acheteurs, individuellement.

Elle croit que, pour le futur, on peut raisonnablement anticiper une consolidation et une concentration plus poussée au Québec au niveau des transformateurs et surtransformateurs compte tenu des besoins et des attentes exprimés par les grandes chaînes de distribution alimentaire. On peut également prévoir le développement de plus en plus poussé de marchés de niche chez les intervenants de plus petite taille.

Selon celle-ci, la Fédération doit demeurer attentive aux besoins des entreprises de plus petite taille qui répondent aux besoins particuliers de marchés de niche.

L'Association croit qu'il faut maintenir les règles actuelles en matière de commerce interprovincial afin d'assurer un ajustement constant de la production aux besoins d'approvisionnement des différents intervenants du secteur de la transformation et de la surtransformation.

Selon l'Association, les règles en matière de commerce interprovincial sont à l'avantage des entreprises de transformation et des producteurs de l'Ontario et du Québec car elles permettent un meilleur ajustement entre l'offre et la demande (grosseur des poulets, proximité des marchés etc.).

Le défi le plus important pour les intervenants de l'industrie de la volaille est de transformer davantage de produits à plus forte valeur ajoutée, à l'exemple de l'Ontario.

Enfin, l'Association partage les préoccupations des intervenants pour la salubrité, l'innocuité et la biosécurité dans le secteur de la volaille à cause de la menace de la grippe aviaire. Celles-ci devraient être traitées prioritairement dans les projets de recherche futurs.

6. L'IDENTIFICATION DES CIBLES STRATÉGIQUES ET DES PRIORITÉS DE L'ADMINISTRATEUR DU PLAN CONJOINT EN VUE D'OPTIMISER LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ

6.1 Mise en marché, scène provinciale

Continuité de certains dossiers d'importance

La Régie a dégagé de la présentation les dossiers suivants sur lesquels la Fédération souhaite poursuivre ses efforts dans le futur :

A. L'environnement

La Fédération poursuivra ses efforts visant à assurer la reconnaissance de l'entreposage du fumier en amas au champ pour le long terme.

B. Biosécurité et bien-être des animaux

Des projets spéciaux se réalisent en 2007 dans le cadre du programme Initiatives de biosécurité à la ferme mis en place par Agriculture et Agroalimentaire Canada et le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ).

Pour la Fédération, la mise en place et la gestion de plans de mesures d'urgence constituent une activité permanente.

La Fédération prévoit superviser l'implantation du programme de bien-être des animaux au Québec. Les PPC est à finaliser ce programme et l'Office canadien de commercialisation du dindon entreprend une démarche similaire.

C. Promotion

L'Entente de partenariat pour le marketing dindon avec les transformateurs québécois, Exceldor et Olymel/Flamingo, est renouvelée pour une période de trois ans. Il y aura une augmentation des investissements marketing totaux de 2 809 853 \$ à 4 359 060 \$ et une augmentation de la participation financière des transformateurs de 20 % à 26,2 %.

D. L'érosion des parts de marché dans les secteurs du poulet et du dindon

L'érosion des parts de marché dans les secteurs du poulet et du dindon constitue un enjeu d'importance pour la Fédération. Dans le secteur du poulet, les discussions se poursuivent sur la possibilité de croissance différenciée entre les provinces. Dans le dindon, lors de l'allocation pour la période de contrôle 2006-2007, il est prévu que le Québec, à l'instar d'autres provinces, perdra des parts de marché. Ainsi, pour la Fédération, le fonds de commercialisation du dindon revêt son importance.

L'analyse de la productivité du secteur québécois de la transformation et de la surtransformation doit tenir compte du fait qu'un transformateur important possède et surtransforme ses produits en Ontario.

E. Le contexte Canada central et le mouvement interprovincial de poulets vivants

En 2005, les producteurs de poulets de l'Ontario se sont entendus avec les transformateurs sur un nouveau système d'approvisionnement aux acheteurs. Cette entente offre plus de flexibilité aux producteurs et aux acheteurs. Les achats ne se font plus uniquement en raison des bases historiques des transformateurs.

La Fédération s'inquiète des impacts de cette entente et elle discute régulièrement avec son homologue de l'Ontario afin de promouvoir une stratégie bénéfique au Canada central.

6.2 Mise en marché, scène nationale

A. Système d'allocation nationale pour le dindon

L'Entente nationale pour le partage des allocations de production de dindon est en voie d'être approuvée. La Fédération croit important de poursuivre les efforts de promotion du dindon pour en accroître la consommation. Le secteur de la transformation et de la surtransformation au Québec doit faire preuve de dynamisme pour assurer une présence durable de l'industrie.

B. Importations de produits de poulet

La provenance des produits importés préoccupe la Fédération. Les importations brésiliennes représentent plus de 35 % des permis d'importation alloués dans le cadre du contingent tarifaire.

La valeur des produits brésiliens importés serait d'environ 30 % inférieure à celle en provenance des États-Unis ce qui causerait des pressions sur le niveau des prix du poulet. La distance et le mode de transport peut provoquer des inadéquations de l'offre de poulet au moment de la livraison. La Fédération s'inquiète également que les importations ne passent sous la forme de produits frais comme cela se fait sur le marché européen.

Un autre sujet d'inquiétude est la croissance accélérée des importations de produits de poulet pour réexportation, un programme géré par l'Agence des douanes et du revenu du Canada et Commerce international Canada. Des produits pourraient demeurer sur le marché domestique et lui nuire.

C. Organisation mondiale du commerce

Le Canada est isolé sur la question des produits sensibles en raison des baisses de tarifs et de l'augmentation de l'accès au marché. Les productions de poulet et de dindon ne disposent d'aucune marge de manœuvre au niveau des tarifs hors contingent. Tout dénouement en ce sens provoquerait des impacts économiques certains sur toute l'industrie de la volaille au Québec.

La Fédération demeure vigilante dans ce dossier et elle reconnaît l'importance de l'appui du ministre du MAPAQ, des représentants du Gouvernement du Québec et de tous les partenaires de l'industrie.

7. L'ANALYSE ET LES COMMENTAIRES DE LA RÉGIE

La synthèse de la monographie et les observations présentées lors de la séance visant à évaluer les interventions de l'Office dans la mise en marché du poulet donnent à la Régie un éclairage pertinent pour faire l'évaluation qu'elle est tenue de faire en vertu de la Loi.

En tenant compte de l'ensemble de ces informations et de sa connaissance institutionnelle de la production et de la mise en marché de la volaille, la Régie croit pertinent de proposer une évaluation rétrospective et des recommandations sur des aspects qu'elle croit déterminants pour l'avenir de l'industrie, laissant aux intervenants directement concernés le soin de se concerter et d'agir par les mécanismes déjà en place sur les dossiers qui demandent des interventions à court terme.

A. L'évaluation rétrospective des interventions de la Fédération dans la mise en marché

Le rapport présenté par la Fédération permet de vérifier son leadership dans la concertation des intervenants de l'industrie pour relever des défis qui confrontent l'ensemble; signalons entre autres, parmi ces dossiers diversifiés, la coalition dans le cadre des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la création de l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (EQCMA), le Conseil du poulet du Québec, la Chaire en recherche avicole et le programme de promotion du dindon conjointement avec l'industrie.

Ces initiatives diversifiées sont impressionnantes et démontrent la volonté des administrateurs de la Fédération de travailler en concertation avec les intervenants concernés pour affronter les défis actuels et assurer la pérennité de l'industrie.

Au chapitre de la production québécoise de volaille, la Régie constate que le volume de production de poulet au Québec a augmenté de 8 % entre 2000 et 2005 alors qu'au cours de la même période, la production canadienne a augmenté de 11 %; la production québécoise de dindon est demeurée relativement stable pour cette période. Cette situation se traduit toutefois par une perte pour le Québec de sa part relative de l'allocation canadienne de production de poulet qui est passée de 28,7 % en 2000 à 27,4 % en 2005. Pour la production du dindon, la part relative de l'allocation du Québec est demeurée stable mais sa part relative de la production est passée de 22,3 % en 2000 à 20,3 % en 2005.

Malgré la recommandation à la Fédération et aux partenaires à la suite de l'évaluation de 2001 d'élaborer une stratégie de concertation pour maintenir la part du Québec dans le contexte des allocations canadiennes et malgré les engagements pris dans le même sens par les partenaires participants au forum Vision 2000 sur les perspectives de développement de l'industrie avicole du Québec, la part relative du Québec de la production canadienne de volaille a continué de décroître. La Régie n'a pas analysé les causes réelles de cette situation mais incite fortement les intervenants concernés à le faire, soit pour faire les constats qui s'imposent ou pour se donner une stratégie et un plan d'action pour appliquer les engagements pris envers l'avenir de cette industrie du Québec.

La Régie constate que certains aspects de la mise en marché de la volaille vivante suscitent toujours des tensions entre les producteurs et les acheteurs; les achats interprovinciaux de volailles vivantes, les primes versées en excédent des prix fixés en vertu de la Convention de mise en marché et le partage des parts relatives d'achats de poulet entre les acheteurs de petits et de grands volumes suscitent souvent des commentaires et des remarques mais semblent difficiles à aborder directement entre les producteurs et les acheteurs par les mécanismes prévus à la Convention de mise en marché.

Certaines données de la monographie préparée par le MAPAQ suscitent des inquiétudes de la Régie sur la position concurrentielle de l'industrie de la volaille du Québec pour l'avenir.

En effet, au niveau de la productivité de l'industrie, il est mis en évidence par les statistiques comparatives qu'au cours de la période 2000-2004, l'industrie ontarienne a généré en moyenne, pour chaque kilogramme de volaille abattue, une valeur ajoutée de 1,41 \$/kg et une valeur de livraison de 4,80 \$/kg comparativement à 1,05 \$/kg et 3,40 \$/kg respectivement au Québec.

La valeur des livraisons manufacturières des entreprises de transformation québécoises a augmenté de 16 % entre 2000 et 2004 alors que celle des entreprises de l'Ontario croissait de 40 % au cours de la même période. Il faut de plus constater que le volume des importations sous diverses formes augmente et que les produits de certains pays exportateurs peuvent entrer malgré les barrières tarifaires en vigueur au Canada.

Pour assurer l'avenir de la position concurrentielle de l'industrie de la volaille du Québec, la Régie croit que les intervenants concernés doivent analyser objectivement les causes de l'écart de productivité et de croissance de l'industrie de transformation de la volaille du Québec et revoir les coûts de l'ensemble des intervenants de l'industrie.

8. LES RECOMMANDATIONS DE LA RÉGIE

A. Les dossiers à traiter en concertation

L'avenir de l'industrie de la volaille du Québec interpelle tous les intervenants de cette industrie.

Pour que chacun puisse contribuer à assurer cet avenir, la Régie recommande à la Fédération d'identifier le forum approprié pour analyser et initier les actions qui s'imposent dans les trois dossiers suivants :

- la part relative du Québec de la production nationale de poulet et de dindon;
- l'écart de productivité et de croissance de l'industrie de transformation de la volaille du Québec comparativement à celle de l'Ontario;
- l'analyse des coûts comparatifs sectoriels de l'industrie québécoise avec les principaux compétiteurs sur le marché.

B. Les dossiers à traiter par les intervenants visés par la Convention de mise en marché

La Convention de mise en marché du poulet viendra à échéance à la fin de l'année 2007. Dans le cadre du renouvellement de cette convention, la Régie invite la Fédération à soumettre aux intervenants liés par cette convention les sujets suivants qu'elle retient dans son analyse pour fin de discussion et recherche de solutions :

- les achats interprovinciaux de volaille vivante;
- l'impact sur l'avenir de l'industrie des primes versées aux producteurs en excédent des prix fixés en vertu de la Convention;
- le partage des parts relatives d'achats de poulet entre les acheteurs de petits et de grands volumes.

C. Une planification stratégique nécessaire

Tenant compte du nombre et de l'ampleur des dossiers que doit mener la Fédération, et considérant qu'elle doit continuer d'assurer un leadership dynamique dans le développement de l'industrie de la volaille au Québec, la Régie recommande à la Fédération de se donner une planification stratégique pour lui faciliter le choix d'objectifs stratégiques, de moyens et d'indicateurs pour évaluer le cheminement et les résultats et, au besoin, le réaligement des dossiers.

Jean-Claude Blanchette

Lise Bergeron

Claude Lambert